

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 25      Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

-----  
**J.35**

### **Soutien à la création des compagnies artistiques en résidence en 2024-2025**

Considérant que la commune de Marmande, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite favoriser les collaborations culturelles et artistiques entre ses équipements culturels et des compagnies artistiques professionnelles, sollicitées sur un temps limité,

Considérant les engagements liant la commune de Marmande et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine, via la Convention de Développement Artistique et Culturel Année 7 - 2024 en date du 25 novembre 2024 ayant pour objet une aide à la complémentarité des actions artistiques et culturelles déjà réalisées et une augmentation des actions visant à consolider une démocratisation culturelle en cours menée par la commune,

Considérant l'accompagnement du Département dans le projet du théâtre,  
Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Marmande soutient les compagnies listées ci-dessous durant la saison 2024/2025 en coproduisant et/ou en accueillant en résidence de travail leur dernière création, ainsi qu'en développant des actions de médiation en direction des publics marmandais et partenaires,

| Nom de la compagnie | Adresse Siège Social                                     | Acte administratif      | Montant de l'aide |
|---------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Hecho en Casa       | 21 rue Albert Le Barillier<br>64 600 Anglet              | Contrat de coproduction | 2 500€            |
| Le Liquidambar      | 28 rue Saint-Joseph<br>33 400 Talence                    | Contrat de coproduction | 2 000€            |
| Ribambelle          | Anciens Abattoirs<br>1 route de Lavardac<br>47 600 Nérac | Contrat de coproduction | 1 000€            |
| L'Aurore            | Hôtel de Ville<br>33 190 La Réole                        | Convention de pré-achat | 1 500€            |
| Electroni(k)        | 24 avenue Jules Maniez<br>35 000 Rennes                  | Convention de pré-achat | 2 500€            |
| TOTAL               |                                                          |                         | 9 500€            |

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** de signer des contrats de coproduction et/ou des conventions, ainsi que les avenants nécessaires, avec chaque entité administrative responsable des compagnies et/ou artistes soutenus,
- Décide** d'attribuer les aides financières telles que décrites dans le tableau ci-dessus,
- Précise** que les dépenses relatives à ces actions seront prélevées sur les enveloppes correspondantes sur le budget annexe 2024 du Théâtre Comœdia,
- Autorise** Monsieur le MAIRE ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces actions.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28  
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance  
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 19/12/2024.

La Secrétaire de séance  
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

